

Consultation nationale

POUR UN ACTE II DE LA VIE LYCÉENNE

La consultation doit permettre, d'une part, de faire connaître les analyses du rapport « Pour un acte II de la vie lycéenne : vers la démocratie lycéenne », présenté par Madame Anne-Lise Dufour-Tonini. D'autre part, il s'agit de recueillir les propositions des lycéens et de toute la communauté éducative. La synthèse nationale de cette consultation sera remise au ministre de l'éducation nationale et à la ministre déléguée à la réussite éducative, en février 2014. De ces propositions émergeront les axes d'un acte II de la vie lycéenne.

Retour des contributions individuelles et des synthèses académiques à l'adresse suivante :
consultation-lyceens@education.gouv.fr

Attention : les réponses du CLEMI envoyées le 9 janvier 2014 figurent en bleu dans le questionnaire.

Veillez trouver ci-dessous la contribution du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI/CNDP/MEN), qui a souhaité de nouveau mettre en avant son expertise en tant que soutien et promoteur de l'expression lycéenne portée par les médias d'information lycéens. Après son audition en juillet 2013 par Mme Anne-Lise Dufour-Tonini, le CLEMI est plus que jamais convaincu de l'importance du rôle des médias lycéens pour étendre et favoriser l'engagement lycéen. Dans cette perspective, le CLEMI travaille à amplifier ces pratiques médiatiques exigeantes ; à ses yeux, il est urgent de clarifier l'environnement juridique des médias lycéens numériques. Dans le cadre de l'acte II de la vie lycéenne, le CLEMI propose aussi de s'intéresser au réseau public d'information et de communication Twitter aux subtilités desquelles les élèves d'aujourd'hui doivent être formés pour une utilisation citoyenne pertinente. Les questions posées ont été abordées de manière globale, du point de vue de l'éducation aux médias et à l'information.

➡ Faire vivre la démocratie lycéenne

L'apprentissage et la préparation à l'exercice concret de la citoyenneté dans les établissements scolaires restent encore parfois difficiles à faire vivre. Les textes réglementaires sont précis. Une amélioration de la démocratie lycéenne passera donc par une nouvelle culture des établissements et des communautés scolaires. **Quelles propositions faites-vous pour avancer dans cette direction ?**

- Faut-il modifier ou élargir les compétences du CVL ? Si oui comment ? Le CVL doit pouvoir informer de manière systématique les élèves sur leurs droits en matière de publication ; il doit pouvoir demander des formations pour les élèves engagés dans un média et doit participer aux médiations mises en place en cas de difficulté avec le ou les médias de l'établissement.
- Le rôle dévolu aux membres désignés des CVL vous semble-t-il satisfaisant ?

- Quel temps et quelle place doit-on accorder à la campagne électorale des candidats aux élections des CVL ?

Les médias lycéens pourraient être parties prenantes de la campagne électorale lycéenne : interviews des candidats, organisation de débats contradictoires, enquêtes sur le bilan des CVL sortants, etc.

- Comment améliorer la formation des élu(e)s lycéens(nes) ? Quels sont les axes de formation à privilégier ?

Les élus doivent être formés aux droits et responsabilités de publication des lycéens ainsi qu'à la communication institutionnelle pour informer leurs camarades via les médias et réseaux sociaux utilisés. Le CLEMI propose des dispositifs de formation sur mesure pour répondre aux demandes.

- Comment améliorer les modalités d'attributions et l'utilisation des fonds de vie lycéenne ?

Les fonds de vie lycéenne doivent pouvoir être utilisés pour contribuer au financement des médias lycéens, comme cela est prévu par la circulaire n°2001-184 du 26 septembre 2001 et rappelé dans la circulaire n°02-026 du 1^{er} février 2002.

- Quelle(s) amélioration(s) dans le fonctionnement du CVL, du CAVL et du CNVL souhaitez-vous proposer ?

Renforcer les capacités et les compétences de communication entre ces différentes instances, notamment via les réseaux sociaux.

Le média lycéen, pour « établir » la prise de parole des élèves !

Le CLEMI est persuadé que l'existence de médias lycéens de toutes natures, webzines, journaux, webradios, webtélévisions et réseaux sociaux, dans les EPLE contribue à la constitution d'une « opinion publique lycéenne » de nature à renforcer l'audience des CVL et des MDL et faire de l'établissement un véritable lieu de vie : les médias lycéens sont des lieux d'expression « spontanée », complémentaires de la prise de parole plus institutionnelle émanant des CVL. Ils contribuent fortement à forger une identité collective de l'établissement et sont des vecteurs de mobilisation à ne pas négliger.

Les médias lycéens ne sont pas en concurrence avec les instances lycéennes ; il n'est donc pas question d'imposer aux élus lycéens de créer des médias ou d'y participer, lorsque ce n'est pas le cas. Pour le CLEMI, il est cependant nécessaire de promouvoir et de favoriser leur développement : « Un média lycéen, au moins, par établissement ! » Ce souhait exprimé par le CLEMI devrait reposer sur une invitation institutionnelle à créer des médias scolaires, libres et responsables, dans les établissements, relayée localement par le CVL ou la MDL ; ceux-ci devraient être reconnus dans les supports officiels de communication et d'animation de l'établissement (site web, plaquette d'information, etc.).

Le média lycéen, comme tout média de proximité, a l'avantage de toucher un grand nombre d'élèves, d'être au plus près de leurs préoccupations, liées à la vie de l'établissement ou aux questions d'actualité ; c'est à la fois une caisse de résonance et une « fabrique de réflexions ».

C'est un lieu de formation et de pratique de la citoyenneté médiatique, centrale à l'heure des applications sociales et des pratiques nomades où chacun se retrouve en situation de producteur et diffuseur d'informations, dont on peut penser qu'elle est de nature à réduire l'éloignement des lycéens à l'égard du politique, car la démocratie s'y exerce selon un mode moins formel que celui des instances lycéennes.

C'est aussi un bon vecteur pour amener les adultes de la communauté éducative à faire confiance aux élèves et à reconnaître la valeur de leurs points de vue.

En annexe 1 (ci-dessous), nous proposons quelques points pour parvenir à l'objectif d'un média lycéen par établissement.

L'incitation à créer des médias lycéens doit s'étendre désormais à la dimension numérique pour permettre aux lycéens de créer en ligne le média des élèves de l'établissement. Comment leur garantir le droit de publication sur les supports numériques ? C'est la question sur laquelle se penche

le groupe de travail constitué par le CLEMI qui rassemble différents points de vue et s'est adjoint les conseils de Maître Alain Weber, avocat au Cabinet Henri Leclerc & Associés, membre du Conseil de l'Ordre. Maître Alain Weber a conseillé le CLEMI et le MEN pour la rédaction de la circulaire sur les publications lycéennes de 1991, et sa modification en 2002.

Une utilisation citoyenne du réseau Twitter, pour vitaliser l'engagement des élèves dans la vie lycéenne !

Il semblerait judicieux et dynamique pour vitaliser les échanges entre les élèves et les autres lycéens de s'appuyer sur un réseau de microblogging comme Twitter, qui semble être le réseau social d'information de référence ; d'après des études d'usages récentes, ce réseau est investi en masse par les adolescents qui l'utilisent à minima, sur le mode de la conversation et du divertissement. Ce réseau présente d'immenses potentialités en matière de communication, d'accès à l'information, de compréhension de la diversité des registres de parole et des acteurs qui s'y expriment. La microsociété représentée par le lycée dans ses diverses composantes nous apparaît comme le bon cadre à la bonne échelle pour s'initier à sa grammaire particulière et en explorer toutes les dimensions.

Le caractère instantané de ce réseau et le fait qu'il soit public et participatif peut être un bon déclencheur d'engagement chez les lycéens souvent taxés d'indifférence pour les questions d'intérêt collectif.

Les élus lycéens devraient être présents sur Twitter, afin d'informer leurs « électeurs » et camarades, à charge pour eux d'animer la discussion et d'encourager la pratique informationnelle de ce réseau.

➡ Favoriser le bien-être au lycée

Le lycée est un lieu de vie quotidienne pour les élèves et les personnels. Un bon climat scolaire contribue au bien-être de toutes et de tous. C'est aussi une des clefs de la réussite scolaire. **Comment les instances lycéennes peuvent-elles contribuer au développement d'un bon climat scolaire ?**

- Quel rôle le CVL et/ou la MDL peuvent jouer dans l'amélioration des conditions de vie et de travail au sein des établissements ?
- Quelle place peut trouver le CVL et/ou la MDL dans la lutte contre le décrochage scolaire ?
- Quel rôle le CVL et/ou la MDL peuvent-ils jouer dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et de harcèlement au sein des établissements ?

Le média lycéen, de même que la présence sur Twitter des instances lycéennes, CVL et/ou MDL, facilite la mise en débat des questions et projets liés à la vie de l'établissement, qu'ils émanent de la direction de l'établissement ou du CVL : présentation des enjeux, des acteurs impliqués, possibilité de prises de paroles diverses et d'expression de propositions libres. Il s'agit de permettre de consulter les élèves sous forme de sondages ou d'enquêtes et d'affiner les approches de chacun.

Ces échanges contribuent à l'enrichissement, à la compréhension et à l'appropriation des décisions en instituant le dialogue comme une valeur forte de la démocratie lycéenne.

Le média lycéen comme la présence sur Twitter démontrent que l'on peut influencer le cours des choses dans son environnement, ce qui est le fondement de la citoyenneté.

On sait que la participation à un média permet d'inclure des élèves dont les compétences ne trouvent pas toujours à s'exprimer dans le cadre pédagogique traditionnel ; elle contribue à restaurer l'estime de soi des élèves en difficulté. Les webradios et webtélés par exemple leur permettent de mettre en avant des compétences encore peu valorisées dans les établissements, en particulier dans les domaines de la création sonore et visuelles. Cela peut donner l'occasion d'expérimenter des rapports lycéens/enseignants différents et pour les élèves de trouver plus facilement leur place dans l'établissement.

Tous ces projets supposent de pouvoir disposer d'espaces dédiés aux usages collectifs mais également de bénéficier de connexion internet non filtrée en wifi, et d'un accès à du matériel informatique.

➔ Promouvoir l'engagement lycéen

Les lycéennes et les lycéens engagés sont de plus en plus nombreux. Cependant, leur engagement au service des autres n'est pas encore suffisamment reconnu et encouragé. **Comment valoriser cet engagement ?**

- Comment renforcer le lien entre l'engagement des élèves et leur travail scolaire ?

Inclure les compétences médiatiques mises en œuvre dans le livret de compétences comme cela se pratique dans d'autres systèmes éducatifs (Allemagne, Pays-Bas, USA).

- Comment rendre plus visible et crédible le travail des élu(e)s lycéens(nes) et comment le promouvoir auprès des membres de la communauté éducative ?
- Comment sensibiliser les membres de la communauté éducative à l'importance et au fonctionnement des instances lycéennes ?
- Comment inciter les lycéens qui ne l'ont pas encore fait à s'engager ?

L'aisance des lycéens engagés dans la vie lycéenne à maîtriser un réseau social comme Twitter, investi par les journalistes, les politiques, les citoyens actifs, est un immense atout pour la vie après le lycée, comme l'est déjà la réalisation d'un média lycéen ; de fait leur présence et leur action raisonnée sur ce réseau les rendra visibles bien au-delà du lycée et incitera peut-être tous les membres de la communauté éducative à les considérer comme des interlocuteurs crédibles.

Ces activités de production médiatique pourraient donner lieu à des « certifications » dans le livret personnel de compétences, sous une forme à définir.

➔ Donner sens à la laïcité

La Charte de la laïcité à l'école doit être affichée dans tous les établissements publics. Elle rappelle à chacun combien ce principe est fondamental pour l'école de la République. **Quel rôle les instances lycéennes dans ce cadre peuvent-elles jouer pour faire vivre les valeurs et les principes de la République ?**

- « Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement », *article 15 de la Charte de la laïcité à l'école*. Comment les instances lycéennes peuvent-elles contribuer à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement ?
- Pour contribuer à l'amélioration du bien commun, quels projets les lycéens peuvent-ils développer ?

Encourageant à la prise de paroles et à la culture du débat, le CLEMI croit aux vertus démocratiques du dialogue raisonné et à sa mise en forme médiatique. Projets de média lycéen, engagement sur Twitter sont des occasions réelles de pratiquer une citoyenneté active, aux prises avec le réel, avec les questions de société et les valeurs et principes de la République questionnés par l'actualité ; en témoigne, chaque année, la revue de presse des médias lycéens éditée par le CLEMI, traversée par les grands débats de société.

Il est nécessaire, indépendamment de la pratique d'un média, d'offrir aux lycéens la possibilité de débattre des questions de société, y compris à l'extérieur de l'établissement en invitant les intervenants de leur choix.

➔ Autres points que vous souhaitez aborder ?

Une bonne pratique, une expérience à partager...

Le CLEMI a construit depuis 30 ans une expertise reconnue sur les questions de production médiatique scolaire et lycéenne, composante importante de l'éducation aux médias aujourd'hui en



Consultation nationale - POUR UN ACTE II DE LA VIE LYCÉENNE

passé de devenir essentielle, au regard des pratiques spontanées des élèves sur les réseaux sociaux numériques. Il adapte continuellement son offre de formation en direction des enseignants et des élèves en fonction de l'évolution des pratiques.

Annexe 1 - objectif : un média lycéen par établissement !

- Aménager les emplois du temps pour faciliter cette activité collective, le caractère collectif étant l'un des points forts de ce type de projet, en libérant une plage horaire commune.
- Mettre à disposition un espace dédié et le matériel approprié à la production du média si possible au sein de la MDL ; un accès assoupli à l'internet s'appuyant sur l'éducation et la responsabilisation semble particulièrement indiqué pour la recherche d'informations, la publication, la diffusion.
- Sensibiliser les chefs d'établissement et les personnels concernés ainsi que les élus lycéens et les référents vie lycéenne à la pertinence du média lycéen et à son impact positif sur la vie de l'établissement.
- Les former au cadre réglementaire et juridique des médias lycéens, régi par un ensemble de textes.
- Garantir la formation des lycéens « journalistes » pour maîtriser les aspects juridiques (responsabilité de publication), éditoriaux, techniques du média lycéen, en élargissant les dispositifs actuels de formation et d'autoformation et en facilitant leur accès.

Retrouvez-nous sur : [education.gouv.fr/vie-lyceenne](https://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne)

 [@VieLyceenne](https://twitter.com/VieLyceenne)  [la vie des lycées](https://www.facebook.com/la.vie.des.lycees)